

Québec, le 12 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 mars dernier, le député de Lévis, monsieur François Paradis inscrivait au feuilleton une question demandant un suivi sur l'état d'avancement des travaux sur le projet d'une corporation professionnelle pour les préposés aux bénéficiaires (PAB) et des budgets alloués pour la réalisation de ce projet.

La Fédération professionnelle des préposé(e)s aux bénéficiaires du Québec (FPBQ) a déjà fait parvenir au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) plusieurs communications et documentations afin qu'elle se voie reconnaître un statut d'ordre professionnel par la création d'une corporation professionnelle des PAB.

L'examen des documents transmis et les démarches récentes effectuées par la FPBQ auprès du MSSS confirment, encore une fois, que cette demande relève de la mission de l'Office des professions (OPQ) en tant qu'organisme-conseil désigné pour faire des recommandations auprès de la ministre de la Justice, ministre responsable des lois professionnelles. La prérogative de régler les professions au Québec est sous la responsabilité de l'OPQ. À cet effet, aucun budget n'est prévu au MSSS pour la réalisation de ce projet.

... 2

Le MSSS accorde une très grande importance au rôle du PAB, ainsi qu'une confiance en la capacité du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à répondre aux préoccupations soulevées par la FPBQ. Des mesures ont déjà été mises en œuvre ou sont en voie de l'être dans le RSSS afin de répondre aux intentions poursuivies par la FPBQ en matière de qualité des services et de valorisation du rôle du PAB.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre.



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-01305